



une association au service
de votre association



Le secteur associatif de la Ville de Lyon

Chiffres clefs - Novembre 2013



100 route de Vienne - 69008 Lyon
Tél. 09 50 45 47 17 - contact@rezo1901.org



une association au service
de votre association



**Rezo 1901 aide et soutien
la vie associative :**

**social, culture, humanitaire,
loisirs, entraide, sports...**

contactez nous !



**100 route de Vienne - 69008 Lyon
Tél. 09 50 45 47 17 - contact@rezo1901.org**



une association au service de votre association

La 2^{ème} édition de cette étude consacrée à la vie associative lyonnaise confirme la richesse, la diversité et le poids économique et social de la vie associative au sein de notre métropole.

Cette étude apporte des éléments clefs pour permettre aux acteurs de la vie associative et aux élus des collectivités territoriales d'appréhender les enjeux de développement de ce secteur dont la vitalité est constante malgré l'environnement économique actuel.

L'analyse de ce travail permettra aussi, je l'espère, de confirmer que l'apport du secteur associatif au sein du tissu économique et social de la Ville de Lyon n'est pas toujours assez mis en valeur et trop souvent considéré comme un coût pour la collectivité et non comme un élément constitutif et primordial du « mieux et du bien vivre ensemble ».

Je remercie tout particulièrement les différents partenaires qui se sont impliqués auprès de Rezo 1901 dans la réalisation de ce panorama de la Vie Association Lyonnaise.

Jean-François GRILLET
Directeur de Rezo 1901

THIERRY BRAILLARD

DEPUTE DU RHONE
1ERE CIRCONSCRIPTION



CECILE DELANOE

DELEGUEE DEPARTEMENTALE A LA VIE ASSOCIATIVE
PREFECTURE DU RHONE



LOUIS PELAEZ

CONSEILLER GENERAL DU RHONE
XII^{ème} CANTON DE LYON



CECILE BAZIN

DIRECTRICE
DE RECHERCHES ET SOLIDARITES



100 route de Vienne - 69372 Lyon Cedex 08
Tél. : 09 50 45 47 17 - www.rezo1901.org - contact@rezo1901.org
Fédération déclarée à la Préfecture du Rhône n° W691067755



LE SECTEUR ASSOCIATIF DE LA VILLE DE LYON

Chiffres clefs
Novembre 2013

Marie DUROS - Cécile BAZIN
Liza MARGUERITTE - Jacques MALET

- Il se crée, en moyenne chaque année, **880 associations nouvelles** à Lyon.
- On peut estimer qu'entre **13 000 et 14 500 associations** y sont aujourd'hui en activité.
- Parmi elles, **plus de 2 000 emploient des salariés**, en 2012. Ces associations ont distribué plus de **577 millions d'euros de salaires**, au cours de cette même année.
- Près de **26 000 personnes travaillent dans une association** à Lyon. Elles représentent **11,2%** des salariés de l'ensemble du secteur privé de la ville.
- Bien que la croissance de l'emploi associatif ralentisse à Lyon comme ailleurs, **le nombre de salariés dans les associations a augmenté de 6,8%**, entre 2009 et 2012, **plus fortement que dans l'ensemble du secteur privé (5,1%)**.

EN GUISE D'INTRODUCTION

Cette étude est réalisée dans le cadre d'une coopération entre les deux associations Rezo 1901 et Recherches & Solidarités, amorcée en 2011. Elle prolonge, pour l'actualiser, un premier état des lieux qui avait été établi à partir des données de l'année 2010.

Elle s'appuie sur les données du Journal officiel publiées jusque fin août 2013, relatives aux créations d'associations, et sur les données de l'emploi de l'ACOSS-URSSAF en 2012. Elle repose également sur l'expertise de l'équipe de R&S, concernant le traitement et l'analyse de ces éléments statistiques, sur sa connaissance du secteur associatif et sur son expérience acquise dans le cadre d'une démarche similaire avec la ville de Paris.

Le recours à des sources statistiques et à une méthodologie strictement identiques à celles utilisées dans le cadre de ses travaux nationaux, en région et en département, permet à R&S de situer les caractéristiques du tissu associatif lyonnais, au regard des repères départementaux et nationaux.

Comme tous les travaux que réalise l'équipe de R&S à l'échelle territoriale, cette étude est destinée à :

- Présenter les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative lyonnaise et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans le département et dans l'ensemble national,
- Partager ces constats avec les acteurs et les décideurs, dans la perspective de mettre en place des actions de promotion et/ou de dynamisation du tissu associatif adaptées à la situation,
- Valoriser auprès du grand public la densité et la richesse du tissu associatif lyonnais,
- Fournir aux chercheurs les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

Elle comprend trois parties :

- Les créations d'associations
- Une estimation du nombre d'associations vivantes à Lyon
- L'emploi associatif

Avertissements :

Les données sont présentées ici à l'unité près. Elles doivent cependant être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

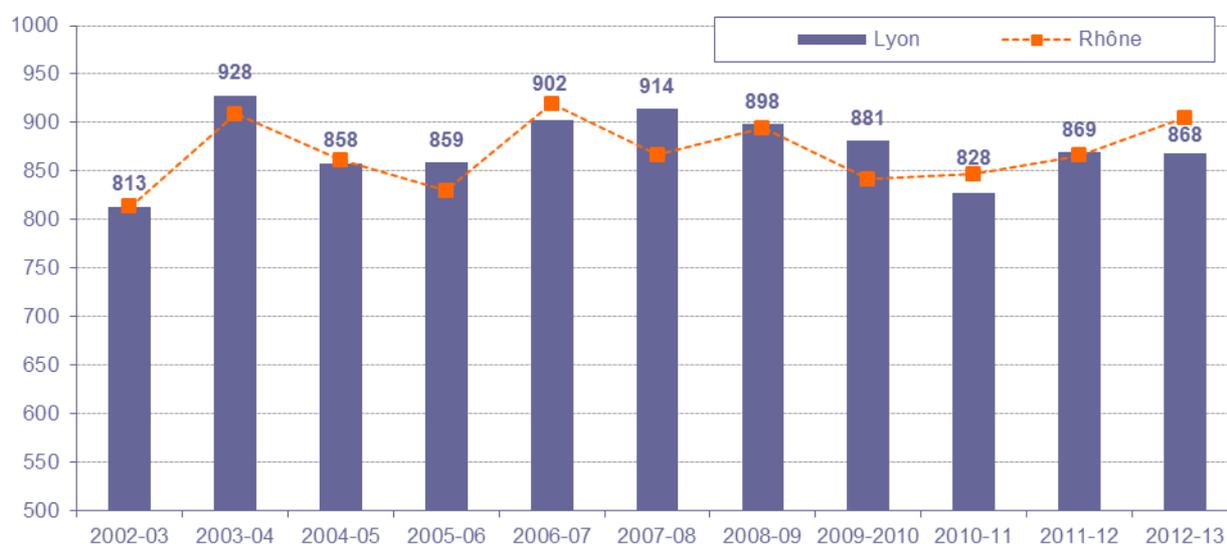
Les mouvements qui peuvent être observés entre cette étude et celle de 2011, à l'échelle des arrondissements méritent également un avertissement de lecture. Ils sont mathématiquement accentués car ils portent sur des effectifs limités et ils sont parfois « artificiels » quand ils sont liés à des changements de catégorie juridique, d'adresse ou encore de code APE. Ces derniers sont difficiles à identifier. Lorsqu'ils ont pu l'être, ils sont précisés dans le cœur de l'étude.

1 – LES CREATIONS D'ASSOCIATIONS

1.1 – Evolution du nombre de créations d'associations

Cette évolution est mesurée du début septembre à la fin août de chaque année. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative, et pour éviter les biais importants observés dans les recensements réalisés selon l'année civile.

Graphique 1 : Nombre de créations d'associations chaque année depuis 2002-2003



Source : Journal officiel. Traitement R & S. L'évolution départementale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution des créations à Lyon, à partir de la même base pour l'année 2002 - 2003.

L'évolution des créations d'associations lyonnaises qui représentent 40% des créations du département, s'écarte, sans surprise, rarement de la courbe du Rhône. Au cours de la dernière décennie, trois années sont marquées par des tendances opposées : 2007-2008, 2010-2011 et 2012-2013. On retiendra cette stabilité en dernière année, dans un contexte départemental en hausse, lui-même conforme à la tendance nationale.

1.2 Bilan des créations à Lyon et dans chacun des arrondissements

Tableau 1 : Créations d'associations par arrondissement sur 10 ans et en 2012-2013

	Sur 10 ans	Répartition en %	En 2012-2013	Répartition en %
1 ^{er} arrondissement	1 274	14,5%	122	14,1%
2 ^{ème} arrondissement	845	9,6%	79	9,1%
3 ^{ème} arrondissement	1 548	17,6%	162	18,7%
4 ^{ème} arrondissement	720	8,2%	63	7,3%
5 ^{ème} arrondissement	693	7,9%	69	7,9%
6 ^{ème} arrondissement	786	8,9%	88	10,1%
7 ^{ème} arrondissement	1 410	16,0%	134	15,4%
8 ^{ème} arrondissement	833	9,5%	78	9,0%
9 ^{ème} arrondissement	692	7,9%	73	8,4%
Ensemble Lyon	8 801	100,0%	868	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S.

Les 1^{er}, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements sont ceux qui ont enregistré le plus d'associations nouvelles ces dix dernières années. Ils représentent à eux trois, près de la moitié des créations de Lyon. Dans les 6 autres arrondissements, leur nombre varie de 700 environ dans les 5^{ème} et 9^{ème} arrondissements à 845 dans le 2^{ème}.

Au-delà du tableau, quatre arrondissements enregistrent une tendance à la hausse du nombre de leurs créations, entre le bilan de 2010-2011 et le dernier de 2012-2013. Il s'agit des 1^{er}, 3^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème}. Inversement, le 4^{ème} arrondissement affiche de légères baisses consécutives. Dans le 7^{ème}, le nombre de créations a d'abord augmenté, puis a baissé en 2012-2013. Dans les autres arrondissements, il est resté relativement stable.

1.3 – Les créations depuis 4 ans, suivant les principaux objets

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Une même association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques différentes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. On étudie donc ici la répartition des inscriptions dont les associations nouvelles font l'objet, inscriptions dont le nombre dépasse forcément le nombre de créations.

Cette observation des inscriptions permet de donner une image des sujets qui mobilisent les bâtisseurs associatifs lyonnais.

Tableau 2 : Répartition des inscriptions des associations créées à Lyon au cours des 4 dernières années

	Lyon	France
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	34,6%	23,0%
Sports, activités de plein air	8,4%	15,1%
Chasse, pêche	0,1%	0,9%
Clubs de loisirs, relations	5,3%	8,9%
Action socio-culturelle	2,1%	4,4%
Interventions sociales	0,8%	1,9%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	7,0%	4,8%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,5%	1,2%
Santé	3,9%	3,4%
Services et établissements médico-sociaux	0,2%	0,6%
Education, formation	7,0%	6,1%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	4,3%	3,9%
Conduite d'activités économiques	0,5%	0,4%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,6%	2,1%
Environnement, cadre de vie	2,0%	3,6%
Information, communication	3,1%	2,3%
Activités politiques	1,1%	1,2%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	2,9%	1,6%
Activités religieuses	1,2%	1,3%
Recherche	0,4%	0,6%
Armée	0,1%	0,4%
Tourisme	0,2%	0,4%
Justice	0,1%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	9,5%	7,5%
Clubs, cercles de réflexion	2,0%	1,6%
Logement	0,1%	0,1%
Sécurité, protection civile	0,0%	0,1%
Préservation du patrimoine	1,0%	1,9%
Domaines divers	0,0%	0,5%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S.

Depuis quatre ans, on observe un nombre de créations proportionnellement plus important à Lyon qu'ailleurs, dans la culture, les activités caritatives, l'éducation et la formation, dans l'information et la communication, la défense des droits, ainsi que dans les amicales, les clubs et les cercles de réflexion. Il y a moins de créations proportionnellement en revanche, dans le sport, les loisirs, l'action socio-culturelle, les services familiaux et médicosociaux, ainsi que dans l'environnement.

Tableau 3 : Répartition des inscriptions des associations créées à Lyon au cours des 4 dernières années, par arrondissement

	69001	69002	69003	69004	69005	69006	69007	69008	69009	Lyon
Culture	50,6%	28,8%	31,6%	42,5%	36,1%	27,8%	33,5%	26,6%	28,9%	34,6%
Sports, activités de plein air	4,6%	8,5%	9,1%	6,5%	13,5%	9,7%	6,9%	10,4%	10,7%	8,5%
Loisirs	6,1%	8,0%	8,4%	6,5%	7,7%	6,3%	8,2%	7,4%	7,2%	7,4%
Social	4,5%	9,3%	9,7%	7,1%	8,1%	8,2%	6,6%	11,4%	11,9%	8,3%
Santé	1,2%	3,7%	5,3%	6,5%	1,9%	8,8%	2,3%	7,2%	2,5%	4,2%
Education, formation	4,8%	9,6%	5,9%	4,3%	4,5%	4,8%	10,6%	7,4%	9,7%	7,0%
Economie	4,5%	6,9%	4,3%	1,8%	6,1%	6,3%	4,6%	3,7%	5,3%	4,8%
Aide à l'emploi, développement local	1,2%	1,3%	2,6%	1,2%	2,3%	2,4%	1,2%	0,3%	1,3%	1,6%
Environnement, cadre de vie	2,9%	1,9%	1,7%	2,2%	1,9%	1,8%	1,9%	0,3%	3,5%	2,0%
Autres	19,6%	21,9%	21,5%	21,5%	17,7%	23,9%	24,1%	25,3%	18,9%	21,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S.

Une observation par arrondissement permet de relever de fortes dominantes, au sein de la ville : la culture, dans les 2 arrondissements de la Croix-Rousse (1^{er} et 4^{ème}) ; le sport, dans les 5^{ème} et 9^{ème} arrondissements à l'est et dans le 8^{ème} ; le social, dans les 8^{ème} et 9^{ème} ; la santé, dans les 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} ; l'éducation, dans les 7^{ème} et 9^{ème} ; l'économie, dans les 5^{ème} et 6^{ème}. Et l'environnement dans les 2 arrondissements limitrophes, longeant la Saône vers le nord (1^{er} et 9^{ème}).

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS VIVANTES A LYON

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

Aussi, nous procédons par estimation prudente, à partir de cinq critères complémentaires¹, actualisés et mesurés dans chaque département :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement

¹ A partir des travaux de R & S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes, dont les références contenues dans les bases qu'actualise Fédération Asso1901. www.asso1901.com

- ✓ La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport
- ✓ Les références partagées avec *Fédération Asso1901*²

C'est ainsi que l'on estime le nombre d'associations vivantes dans le Rhône entre 33.000 et 36.000 associations en activité.

Par extrapolation, sachant que la ville de Lyon représente 40% des créations d'associations du département et 40% des emplois associatifs rhodaniens (cf plus loin), on peut avancer avec prudence la fourchette de **13.000 à 14.500 associations en activité sur la ville de Lyon.**

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF A LYON

3.1 – Les chiffres clés

Ils sont issus des seules données de l'ACOSS-URSSAF qui portent sur le régime général de sécurité sociale. Les salariés associatifs relevant du régime agricole sont au nombre d'une dizaine et ne peuvent être qualifiés selon leur activité ou encore localisé par arrondissement.

Retenons qu'en 2012, plus de 2000 associations emploient près 26 000 salariés, répartis dans les 9 arrondissements de la manière suivante.

Tableau 4 : Chiffres clés par arrondissement

	Associations employeurs	Effectifs salariés	Masse salariale (en K€)
1 ^{er} arrondissement	313	2 226	51 800
2 ^{ème} arrondissement	215	2 075	48 903
3 ^{ème} arrondissement	322	3 248	77 929
4 ^{ème} arrondissement	149	749	14 160
5 ^{ème} arrondissement	160	3 226	60 510
6 ^{ème} arrondissement	179	1 713	38 188
7 ^{ème} arrondissement	317	5 152	122 809
8 ^{ème} arrondissement	206	3 960	95 388
9 ^{ème} arrondissement	198	3 454	67 710
Ensemble Lyon	2 059	25 803	577 397

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

Les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements réunissent un quart des associations employeurs lyonnaises, représentant 35% de l'emploi et 38% de la masse salariale des associations de la ville. Ce sont donc des associations de taille plus importante.

² Notre partenaire qui repère et référence progressivement les associations de chaque département. A partir d'une quarantaine de départements, plus de 300.000 associations ont ainsi été repérées aujourd'hui, avec un objectif de l'ordre de 800.000 associations lorsque l'ensemble du territoire sera couvert.

3.2 La place de l'emploi associatif à Lyon

A Lyon, plus d'un emploi privé sur dix est dans une association. Cette proportion varie de moins de 6%, dans les 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements, à 25% dans le 1^{er} arrondissement, et jusqu'à 38% dans le 5^{ème}.

Tableau 5 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2012 (en %)

	En termes d'emploi	En termes de masse salariale
1 ^{er} arrondissement	25,1%	21,9%
2 ^{ème} arrondissement	7,7%	6,3%
3 ^{ème} arrondissement	5,5%	4,0%
4 ^{ème} arrondissement	13,4%	9,4%
5 ^{ème} arrondissement	37,8%	26,1%
6 ^{ème} arrondissement	5,6%	3,6%
7 ^{ème} arrondissement	11,0%	8,0%
8 ^{ème} arrondissement	21,6%	18,0%
9 ^{ème} arrondissement	14,3%	8,5%
Ensemble Lyon	11,2%	7,9%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S. Lecture : les associations du 1^{er} arrondissement représentent 25,1% du total de l'emploi privé, et 21,9% de la masse salariale du secteur privé.

Rappelons que le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, au travers de l'importance de l'emploi privé. C'est ainsi que le 5^{ème} arrondissement se détache nettement avec plus de 3200 emplois associatifs³ dans un environnement privé qui compte moins de 8600 salariés.

Le premier arrondissement affiche également une forte proportion d'emplois associatifs dans un ensemble privé relativement peu développé. A la différence des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, où la part de l'emploi associatif est nettement supérieure à la moyenne lyonnaise, alors que l'emploi privé y est plus dense.

3.3 Evolutions récentes

L'observation de l'évolution annuelle de l'emploi montre un ralentissement progressif au cours des 3 dernières années, dans le secteur associatif.

Tableau 6 : Evolution de l'emploi associatif et de l'emploi privé entre 2009 et 2012 (en %)

	2009 - 2010	2010-2011	2011-2012
Emploi associatif	3,4%	2,2%	1,0%
Emploi privé	1,3%	2,1%	1,6%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2009 à 2012. Traitement R&S.

La croissance de l'emploi associatif est nettement supérieure à celle du secteur privé entre 2009 et 2010, elle est rattrapée entre 2010 et 2011, avant de se faire dépasser entre 2011 et 2012.

Autour de cette moyenne de +1% entre 2011 et 2012, les disparités sont importantes d'un arrondissement à l'autre. Rappelons toutefois qu'elles doivent être lues en tenant compte d'éventuels mouvements liés à des changements d'adresse, de statut juridique ou de code d'activités, ou encore liés à des restructurations au sein de réseaux associatifs.

³ La part de l'emploi associatif dans cet arrondissement a fortement augmenté entre 2010 et 2012 par des restructurations intervenues au sein d'une association de taille importante.

Ces changements qui ont pu être observés au cours de l'année 2012 concernant quelques établissements de taille importante situés dans le 5^{ème} et dans le 6^{ème} arrondissement. Il convient donc d'en tenir compte dans les évolutions présentées dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Evolutions dans les arrondissements entre 2011 et 2012 (en %)

	Emploi associatif	Emploi privé
1 ^{er} arrondissement	- 1,4%	+ 0,1%
2 ^{ème} arrondissement	+ 1,4%	+ 5,1%
3 ^{ème} arrondissement	+ 0,2%	+ 1,2%
4 ^{ème} arrondissement	+ 0,5%	- 0,5%
5 ^{ème} arrondissement	+ 3,5%	+ 2,9%
6 ^{ème} arrondissement	+ 12,5%	+ 0,2%
7 ^{ème} arrondissement	+ 1,0%	+ 2,4%
8 ^{ème} arrondissement	- 2,8%	- 1,6%
9 ^{ème} arrondissement	+ 0,4%	+ 2,4%
Ensemble Lyon	+ 1,0%	+ 1,6%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

Au-delà des deux arrondissements précédemment cités, trois autres affichent une croissance supérieure ou égale à 1% : les 2^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements dans lesquels l'emploi privé s'est également plus développé qu'en moyenne, sur l'ensemble de la ville.

Les 3^{ème}, 4^{ème} et 9^{ème} arrondissements voient leurs effectifs augmenter très légèrement, dans un contexte général de l'ensemble du secteur privé variable selon les arrondissements : il est tendu dans le 4^{ème} (- 0,5%) et plus favorable dans les deux autres.

Dans le 1^{er} et le 8^{ème} arrondissement, les associations ont souffert en 2012, davantage que l'ensemble du secteur privé : - 1,4% dans le secteur associatif quand l'emploi privé parvient à se maintenir ; et - 2,8% dans le 8^{ème}, quand l'emploi privé perd 1,6% de ses effectifs.

3.4 L'emploi associatif lyonnais dans le département du Rhône

Les associations employeurs occupent une très large place dans le paysage départemental, que ce soit par la part qu'elles représentent en termes d'établissements, d'effectifs salariés ou encore en termes de masse salariale :

Tableau 8 : Poids du secteur associatif lyonnais dans le département en 2012 (en %)

	Rappel des chiffres clés concernant la ville de Lyon	Part de la ville de Lyon au sein du département
Associations employeurs	2 059	39,3%
Effectifs salariés	25 803	40,2%
Masse salariale (en K€)	577 397	44,2%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

A partir d'une proportion de l'ordre de 40%, pour ce qui concerne les employeurs et le nombre de salariés, on passe à 44% quant à la masse salariale associative de la ville, rapportée à celle du département. Ceci traduit un salaire moyen un peu plus élevé, caractéristique de la nature de certaines associations qui ont un caractère départemental, régional, voire national.

Par ailleurs, et s'agissant du poids de l'emploi associatif au sein du secteur privé, la ville de Lyon (11,2%) se distingue nettement du repère rhodanien (9,5%), comme du repère rhônalpin (9,9%), tous deux proches de la moyenne nationale (9,6%).

En termes d'évolution d'emplois, le chef-lieu se démarque de la moyenne du département, tant pour le secteur associatif que pour le secteur privé dans son ensemble.

Tableau 8 : Evolution de l'emploi entre 2011 et 2012 (en %)

	Emploi associatif	Ensemble de l'emploi privé
Ville de Lyon	+ 1,0%	+ 1,6%
Rhône	+ 1,6%	+ 0,6%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2011 et 2012. Traitement R&S.

Sur cette période récente, l'évolution annuelle a été un peu moins favorable au secteur associatif lyonnais, par rapport à l'ensemble du département. Le constat est inverse concernant l'ensemble de l'emploi privé, du fait de la centralité et de l'attractivité de la ville de Lyon.

3.5 – Analyse de l'emploi par secteur d'activité en 2012

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Certes plus fine, elle a maintenu une rubrique « *activités non classées ailleurs* » qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu'elle représente encore plus de 15% des emplois associatifs à Lyon, et environ 14% au plan national.⁴

Tableau 9 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Ville de Lyon	Département	France
Enseignement	16,8	16,4	11,9
Sport	2,6	3,6	4,2
Santé	16,2	11,2	7,2
Social	31,6	41,5	48,4
Loisirs	0,4	0,6	0,6
Culture	6,2	4,1	3,3
Autres activités	11,0	9,4	10,9
Autres non classée ailleurs (INSEE)	15,3	13,2	13,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

La répartition des emplois associatifs de Lyon accentue les spécificités que l'on observe au plan départemental, au regard des repères nationaux : l'enseignement, la santé et la culture y sont encore plus présents, à la différence du sport et du secteur social.

Ce dernier représente près de la moitié des emplois associatifs au plan national, mais en représente moins d'un tiers à Lyon. Il n'en demeure pas moins le principal secteur d'activité des associations employeurs. Il est intéressant de l'observer de manière plus précise, telle que le permet la nomenclature de l'INSEE. Elle distingue les activités avec hébergement (médicalisé ou social) et les activités sans hébergement.

⁴ Un travail réalisé par l'équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité bien précis.

Tableau 10 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Ville de Lyon	France
Hébergement médico-social	11,6%	18,7%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2,5%	3,9%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1,9%	3,7%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	0,3%	1,9%
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	2,0%	3,6%
Hébergement social pour toxicomanes	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	1,1%	1,0%
Hébergement social pour handicapés physiques	0,4%	0,6%
Hébergement social pour enfants en difficulté	1,4%	2,3%
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre H social	2,0%	1,7%
Action sociale sans Hébergement	20,0%	29,7%
Aide à domicile	4,0%	9,8%
Accueil et accompagnement sans H. d'adultes handicapés ou de personnes âgées	0,3%	0,5%
Aide par le travail	3,8%	7,7%
Accueil de jeunes enfants	4,1%	1,9%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	0,3%	1,3%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	0,2%	0,6%
Action sociale non classées ailleurs	7,3%	8,0%
Ensemble des activités sociales	31,6%	48,4%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

Au regard des repères nationaux, l'emploi associatif est à Lyon proportionnellement plus important dans les structures d'hébergement social pour adultes et familles en difficultés, et tout particulièrement dans l'accueil de jeunes enfants.

Ces différences sont d'autant plus significatives, que la part des effectifs salariés du domaine social au sein de l'ensemble du secteur associatif (31,6%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (48,4%).

3.6 – Caractéristiques de l'emploi associatif de chaque arrondissement

Elles s'observent, dans le tableau suivant, au travers de la répartition de l'emploi associatif par secteur d'activité, pour chaque arrondissement.

Tableau 11 : Répartition de l'emploi associatif des arrondissements par secteur d'activités (en %)

	Enseignement	Sport	Santé	Social	Loisirs	Culture	Autres activités	Autres n.c.a	Total
1 ^{er} arr.	17,5%	0,9%	1,8%	32,2%	0,0%	27,7%	5,0%	14,9%	100,0%
2 ^{ème} arr.	44,2%	0,7%	0,5%	16,9%	0,1%	6,1%	14,4%	17,2%	100,0%
3 ^{ème} arr.	17,0%	2,5%	3,2%	29,9%	0,8%	4,0%	25,2%	17,4%	100,0%
4 ^{ème} arr.	7,6%	5,9%	2,9%	38,0%	1,1%	21,8%	10,0%	12,7%	100,0%
5 ^{ème} arr.	13,1%	0,7%	32,2%	32,2%	0,2%	6,0%	7,9%	7,6%	100,0%
6 ^{ème} arr.	31,0%	3,6%	11,9%	22,4%	0,1%	3,5%	13,0%	14,5%	100,0%
7 ^{ème} arr.	6,8%	4,5%	26,0%	38,0%	0,0%	2,6%	8,6%	13,4%	100,0%
8 ^{ème} arr.	12,4%	2,4%	31,7%	31,1%	1,2%	1,8%	4,2%	15,1%	100,0%
9 ^{ème} arr.	18,0%	2,8%	4,7%	35,1%	0,0%	2,9%	12,6%	23,8%	100,0%
Lyon	16,8%	2,6%	16,2%	31,6%	0,4%	6,2%	11,0%	15,3%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2012. Traitement R&S.

Quelques dominantes fortes apparaissent dans la plupart des arrondissements : l'enseignement dans le 2^{ème} et le 6^{ème}, le sport surtout dans le 4^{ème}, la santé dans les 5^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}, le social dans les 4^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissement.

Le 4^{ème} arrondissement se distingue également par une présence plus forte qu'ailleurs de salariés associatifs dans les activités culturelles et de loisirs. Dans le 1^{er}, plus de 25% des emplois associatifs interviennent dans la culture (pour 5% en moyenne sur Lyon).

Précisons que la prédominance de l'enseignement dans le 2^{ème} arrondissement et de la santé dans le 7^{ème} et 8^{ème}, sont à rapprocher de la présence de quelques associations très importantes.

N'oublions pas non plus les mouvements observés au cours des deux dernières années, dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, renforçant, dans le premier, la part des salariés associatifs dans le secteur de la santé, et dans le second, ceux de l'enseignement.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXES

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.
- Périmètre des 4 composantes de l'économie sociale :
 - Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations non déclarées (9210), associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et associations intermédiaires (9222).
 - Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300.
 - Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.
 - les coopératives de production : 5458, 5558, 5658
 - les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
 - Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

Délégué Territorial Rhône-Alpes
Jean-François GRILLET
06 80 05 44 50 - jf.grillet@wanadoo.fr

A stylized graphic showing several human figures in various colors (blue, green, yellow) arranged in a circle, suggesting a community or network. The figures are simple line drawings with colored heads and limbs.

Réseau
national
des
maisons
des
associations

un réseau d'acteurs de terrain
et de spécialistes du fait associatif
au service des associations et collectivités

www.maisonsdesassociations.fr



une association au service
de votre association



Domiciliation



Espaces de réunion



Prêt de matériel



Gestion du courrier



Reprographie



Documentation



Création graphique



Bureautique

**Vous avez besoin d'aide pour créer
ou développer votre association ?**

**Nous pouvons vous apporter
un soutien personnalisé sur rendez-vous**

**100 route de Vienne - 69008 Lyon
Tél. 09 50 45 47 17 - contact@rezo1901.org**